



Résolution du conseil communal du 26 mars 2019

Le Conseil,

- Entend 1 interpellation du public
- Approuve le règlement relatif aux conditions d'affichages sur les panneaux électoraux pour les élections du 26 mai 2019
- Désigne 1 mandat
- Désigne un agent constatateur communal pour constater des infractions aux dispositions de RGP
- Approuve l'avenant à la convention Feder relative au projet « Abbaye de Forest »
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
 - la révision de prix pour la construction d'un complexe d'équipements Centr'AL, rénovation de la crèche Les Bout'chics et construction d'une nouvelle maison de quartier
 - l'achat de matériel informatique et de téléphonie et admet la dépense
- Approuve le modèle de convention d'occupation des infrastructures communales
- Autorise la mise à disposition de 2 douzièmes provisoires pour 2019
- Emet un avis quant au budget 2019 du CPAS
- Emet un avis quant à la modification budgétaire n°2 du budget 2018 du CPAS
- Approuve les termes de la convention pour l'occupation de l'abri-buvette avenue des Villas, 80
- Approuve la mise en œuvre du pacte pour un Enseignement d'Excellence
- Emet un avis quant aux comptes 2016-2017 de l'asbl M.A.R.G.E.
- Désigne les membres de la commission communale d'accueil pour l'enfance
- Approuve le règlement pour la bibliothèque communale néerlandophone
- Désigne les représentants au sein du comité de gestion pour SPECTRUM
- Approuve 2 motions
- Entend 6 interpellations de conseillers communaux
- Entend 4 questions orales
- Octroie 1 pension
- Met 1 enseignant en disponibilité
- Désigne 24 enseignants
- Autorise une constitution de partie civile
- Supprime 1 avance de provision